

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 11/2021

le 8 juillet 2021

Préavis N° 15/2021 – Réponse au postulat de M. François Vodoz « Un marché le samedi à La Tour, un atout pour La Tour ! »

10.03-2107-PAD-rc-Comm11-Preavis-15-2021-Postulat-Vodoz-Marches.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Suite à l'interruption de la séance du Conseil communal du 30 juin dernier et au renvoi des objets de l'ordre du jour n'ayant pas été traités à ce moment-là, dont le préavis mentionné en titre, la Municipalité a décidé d'autoriser la tenue d'un marché le samedi, dès le 4 septembre, sur la place des Anciens-Fossés.

Elle a pris cette décision en tenant compte de la position unanime de la commission en faveur du projet et de la nécessité de donner une réponse rapide aux marchands intéressés.

Le traitement du préavis et du postulat reste cependant à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 15 septembre prochain.

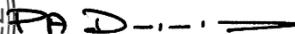
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Glardon



Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 8 juillet 2021